

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N°111220-20-ENF

PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. CARSUZAA expose :

Pour ses établissements d'accueil de la Petite Enfance, l'Ilot Mômes et Crech'ndo, la CCPO a établi des règlements intérieurs qui précisent les modalités de fonctionnement avec les droits et obligations de toutes les parties prenantes.

Le service Petite Enfance propose des adaptations des règlements en vigueur pour tenir compte des dispositions de la lettre circulaire 2011 – 105 relative à la Prestation de Service Unique qui s'imposent aux gestionnaires et des nécessités liées au bon fonctionnement du service.

Ces adaptations concernent :

1 – Modifications issues de l'évolution de la réglementation

- Comptabilisation de la ½ heure commencée
- Tarification et participations familiales : suppression de la participation familiale aménagée pour les fratries
- Heures d'adaptation : prise en compte dans le calcul du droit PSU

2 – Modifications pour nécessités de service

- Continuité de la fonction de direction en l'absence de la Directrice d'une manière générale et particulièrement pour les problèmes de santé
- Modalités d'admission / Confirmation de l'inscription :
 - Prise de rendez-vous
 - Versement d'arrhes
 - Fourniture de documents
 - Signature du contrat
- Santé : modalités d'administration de médicaments pour les traitements en cours
- Modification des horaires d'accueil

Les dispositions correspondantes feront l'objet de modifications qui apparaîtront « *en italique* » dans les règlements qui seront déposés sur table le jour de la séance et seront annexés à la délibération.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **ADOpte** les règlements intérieurs des structures Petite Enfance qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT